

Ne pas pouvoir
faire face aux
imprévus de la vie:
une triste réalité
pour de nombreux
seniors.

Au service des aînés depuis 50 ans déjà

Vous avez atteint l'âge de la retraite et, malgré de grands efforts, vous ne parvenez plus à faire face à certaines dépenses? La Fondation Camille Binzegger offre un soutien aux seniors dans le besoin, comme l'explique sa responsable administrative, Mariana Bellon.

Texte: Alessandro Sofia

Mariana Bellon, qu'est-ce que la Fondation Camille Binzegger?

La Fondation Camille Binzegger a pour mission de venir en aide à des aînés en difficulté financière. Ne pas pouvoir faire face aux imprévus de la vie est devenu malheureusement une triste réalité pour de nombreux aînés. C'est dans ces situations de vulnérabilité que la Fondation peut apporter son soutien en participant au financement de dépenses nécessaires. Elle a été créée en 1973 en l'honneur de Camille Binzegger, qui fut le premier président de Migros Genève et ami de Gottlieb Duttweiler. La Fondation Camille Binzegger est une fondation de droit privé indépendante. Mais, de par son histoire, elle a un lien de cœur avec Migros Genève chez qui elle est domiciliée.

Quels sont les enjeux actuels?

Nous aidons des retraités à payer des frais essentiels qu'ils ne peuvent pas assumer financièrement. Ces dépenses peuvent être très diverses: l'achat de nouvelles lunettes, d'appareils auditifs, de meubles, une facture de loyer que



«De plus en plus de seniors sont contraints de renoncer à des soins»

l'on ne parvient pas à honorer, des frais de santé non pris en charge, etc. Actuellement, nous portons une attention particulière aux questions de santé et au financement des soins dentaires des aînés. En Suisse, les frais de santé sont principalement à la charge des patients et plus on avance en âge, plus ces frais sont coûteux. On constate malheureusement que de plus en plus de seniors sont contraints de renoncer à des soins par faute de moyens. Les soins dentaires sont les premiers concernés. S'il est vrai qu'ils sont particulièrement onéreux, ils sont pourtant essentiels à la santé. C'est donc une problématique préoccupante. C'est pourquoi nous souhaitons faire mieux connaître l'aide que nous pouvons apporter dans ce domaine.

Qui peut prétendre à une aide?

Pour pouvoir bénéficier de notre aide, une personne doit remplir nos trois critères statutaires, à savoir: avoir l'âge de l'AVS, être domicilié dans le canton de Genève, être de nationalité suisse ou avoir résidé sur le territoire suisse depuis l'âge de 40 ans au moins. Si vous remplissez ces critères, prenez contact avec le secrétariat de la Fondation, qui répond à vos appels du lundi au jeudi, et qui pourra vous faire parvenir le formulaire de demande. Le secrétariat se tient à votre disposition pour vous aiguiller dans votre démarche. Le formulaire est également téléchargeable sur le site internet de la Fondation. **MM**

Informations: Fondation Camille Binzegger, c/o Société coopérative Migros Genève, rue Alexandre-Gavard 35, 1227 Carouge; 058 574 52 13; info@fondationbinzegger.ch; www.fondationbinzegger.ch